

ÉCOLE PLUS PROPRE



NOUS AVONS BESOIN DE TES IDÉES



???





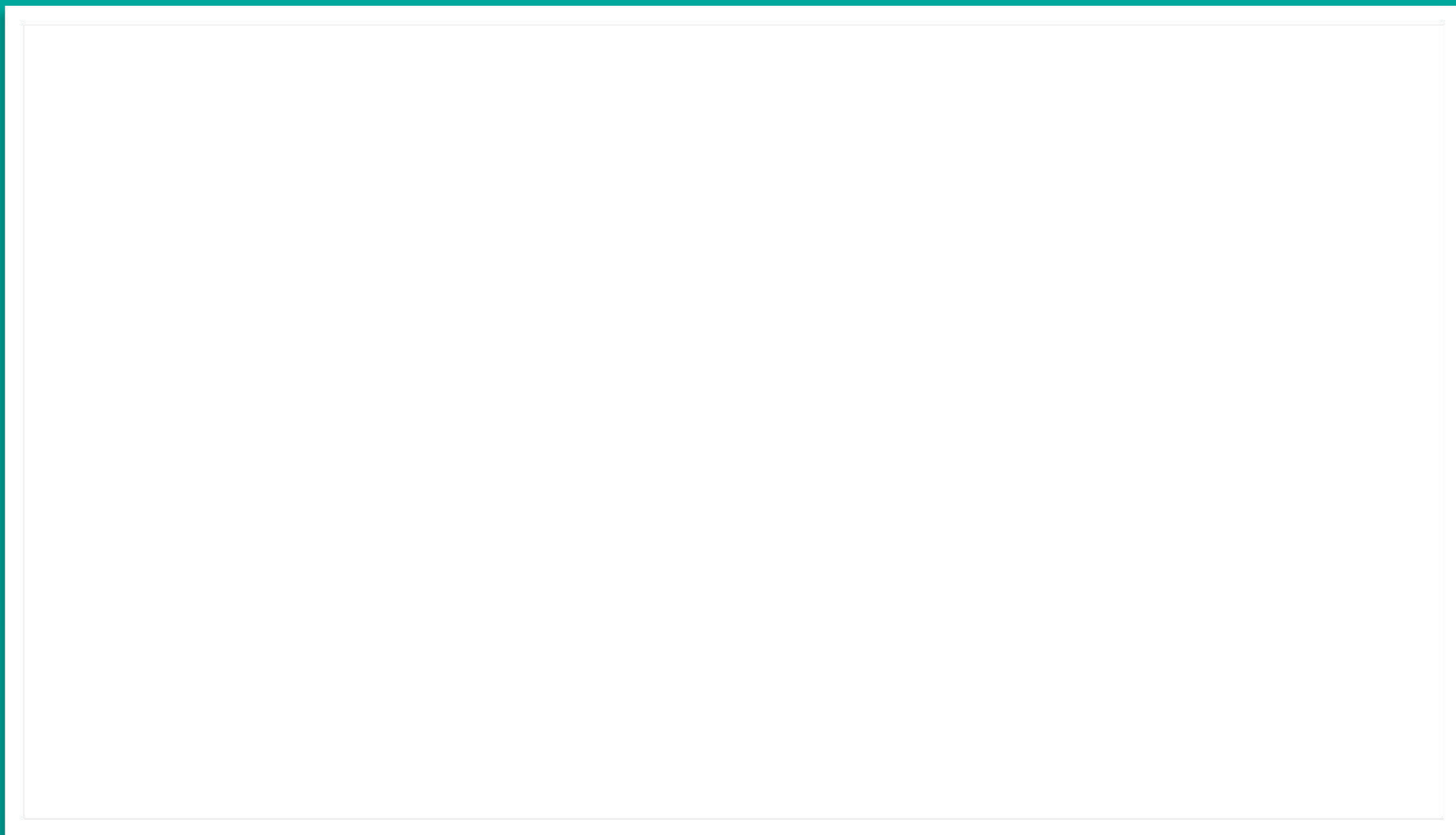
2019



2019



2016



<https://www.walloniepluspropre.be/ecoles/label-ecole-plus-propre/>

Les outils

(Prochainement disponibles...)

UN DOSSIER
D'ACCOMPAGNEMENT

UNE PLATE-FORME WEB

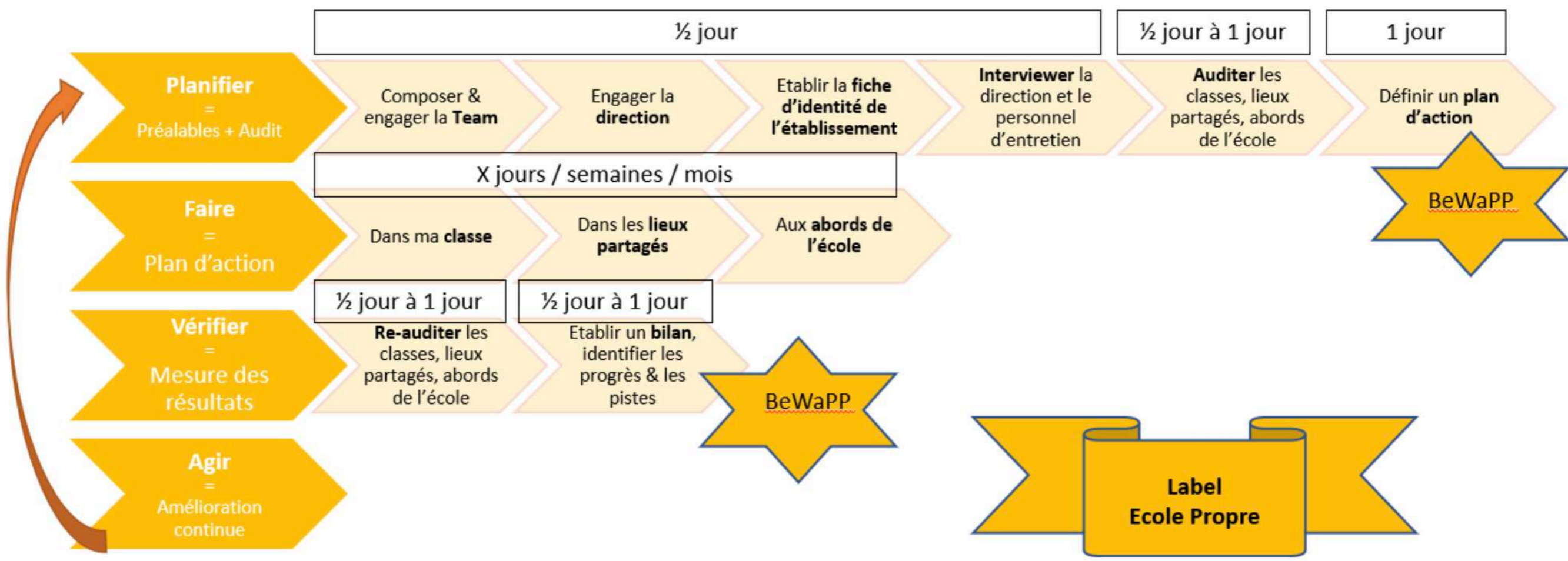
AUTRES

Projet accompagné



HYGGEA
Intercommunale
de gestion
environnementale





Au minimum, une action dans chaque pilier
(propreté - tri - prévention)
et dans chaque lieu (classes - espaces
partagés et abords de l'école)



Première réunion : lundi 9/12 de 9h à 11h 30

1. Pour le 15 novembre au plus tard, l'établissement s'inscrit officiellement auprès de Be WaPP, pour une Wallonie Plus Propre, via le site internet <https://www.walloniepluspropre.be/ecoles/label-ecole-plus-propre>. Si possible, il précise déjà la composition de sa Team.
2. Deuxième quinzaine du mois de novembre, les établissements sont sélectionnés et avertis.
3. Avant la fin de l'année 2019, la Team bénéficie d'un premier demi-jour d'accompagnement et entame son 1^{er} audit. ²
4. Pour le 30 janvier au plus tard, l'établissement propose son plan d'actions à Be WaPP qui le valide ou propose des pistes d'améliorations. Dès ce moment, l'établissement peut faire appel à la bourse mise à sa disposition.





5. En février, la Team bénéficie d'un second demi-jour d'accompagnement pour l'aider dans la mise en oeuvre de son plan.²
6. De février à avril, l'établissement concrétise son plan d'action.
7. Entre le 20 avril et le 1^{er} mai, l'établissement bénéficie d'un 3^{ème} ½ jour d'accompagnement en vue de procéder à son 2^e audit.
8. Le 1^{er} mai au plus tard, l'établissement communique son bilan à Be WaPP.
9. Durant la première quinzaine de mai, les résultats des différents établissements sont mesurés.
10. Durant la deuxième quinzaine de mai, les établissements lauréats reçoivent le label "École Plus Propre" pour autant que les conditions minimales soient atteintes.

